

Abonnements annuels

Catégories d'emprunteurs	Justificatif professionnel à fournir	Echéance : abonnement	Nombre de documents maximum	Espaces dans lesquels les documents peuvent être choisis
Association pour enfants ou à caractère social ou culturel (1 carte par association)	Courrier du président précisant les buts de l'association et désignant les membres du bureau. Une nouvelle adhésion est soumise à étude préalable	1er janvier	12	- Espace Jeunesse si enfants < 11 ans et les CD de l'espace des arts - Tous les espaces si enfants > 11 ans.
CDI (2 cartes par collège ou lycée)	Courrier du proviseur ou du principal mentionnant le nom des documentalistes (uniquement en cas de nouveau nom pour Vitré)	1er septembre	12	Tous les espaces
Centre de loisirs (1 carte par groupe pour Vitré, 1 par centre pour les autres communes)	Courrier du directeur ou du président mentionnant les fonctions de la personne responsable de la carte au sein du centre de loisirs	1er septembre	30	Espace Jeunesse et les CD de l'espace des arts
Collèges et lycées (professeurs)	Pas d'abonnement professionnel pour les professeurs : les prêts sont effectués par l'intermédiaire des documentalistes			
Crèche et Halte garderie (1 carte par établissement)	Courrier du directeur mentionnant les fonctions de la personne responsable de la carte au sein de la crèche	1er janvier	30	Espace Jeunesse et les CD de l'espace des arts
IME / ADAPEI (1 carte par groupe)	Courrier du directeur mentionnant la liste des groupes (avec tranches d'âge) et de leurs intervenants (1 responsable à désigner par groupe)	1er septembre	12	- Espace Jeunesse si enfants < 11 ans et les CD de l'espace des arts - Tous les espaces si enfants > 11 ans.
Maison de retraite (1 carte par établissement)	Courrier du directeur ou président mentionnant les fonctions de la personne responsable de la carte au sein de la maison de retraite	1er janvier	30	Tous les espaces

Ecoles maternelles et élémentaires (enseignants), assistant(e)s maternel(le)s, services municipaux et communautaires :
Voir règlement spécifique